

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 24/10/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 24/10/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 24/10/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20241021-2024OCT21_298-DE
	5.2	des assemblées

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **21 octobre 2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, M. Éric MATTIUSSI, Mmes Christiane PREVITALI, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COLAS  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. André GALOIX  
M. Frank GOBBATO  
Mme Françoise LACAPERE  
M. Julien PELLICER  
Mme Corinne QUEVILLY  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI  
M. Julien PELLICER à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : Mme Emilie SARRAN**

**Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 20 août au 10 septembre 2024**

**RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L 212-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 20 août au 10 septembre 2024.

DATE	TITRE
30.08.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 30 rue des Frères Danzas (CK 543) appartenant à MM. Claude et Joël ANTICHAN Mmes Josette ELLUL, Karine et Audrey ANTICHAN, proposé par Maître François-Xavier ROUX.
02.09.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 24 Avenue du Docteur Souviron (BX 57, BX 171, BX 195, BX 300) appartenant à Mmes Pierrette LAFFONT, Ghislaine BATTISTON et M. Michel BATTISTON, proposé par Maître Corinne PODECHARD.
05.09.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 18 Rue de l'Abbé Tournier (CK 836) concernant la vente du bien appartenant à Mme Roselyne BRAULT, proposé par Maître Corinne PODECHARD
10.09.24	La commune a décidé de signer avec Carte+ – Parc du Mirail – 23 avenue du Mirail – 33 370 ARTIGUES près Bordeaux, un contrat de maintenance du logiciel de facturation de la cantine, de l'ALAE et de l'ALSH d'une durée de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024. Le coût annuel de cette prestation s'élève à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 680,83 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 juin 2025,</li> <li>• 1 285 € HT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, avec la prise en compte du Portail Familles installé en juillet 2024.</li> </ul> Il sera révisé chaque année en fonction de l'indice SYNTEC.

**le conseil municipal prend acte de cette communication.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Emilie SARRAN



*[Signature]*

Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

*[Signature]*



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 24 OCT. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 24 OCT. 2024